



S.M.A.D.

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Découverte
Maison de la Découverte - 81450 LE GARRIC
Tél : 05 63 80 29 00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à seize heures, le Comité Syndical du S.M.A.D., dûment convoqué le 10 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire au lieu-dit Maison de la Découverte à LE GARRIC, sous la présidence de Monsieur **Christophe RAMOND, Président**.

Étaient présents :

Titulaires du Conseil Départemental : Christophe **RAMOND**, Sylvie **BIBAL- DIOGO**, Aline **REDO**

Titulaires du Conseil Régional : Vincent **RECOULES**, Sandrine **SOLIMAN** (visio-conférence), **Rémi MASSIE** (visio-conférence)

Titulaires de la 3CS : Jean-Louis **BOUSQUET**, Guillaume **TRESSIERES**, Christian **VEDEL**

Suppléant de la 3CS : Jean-Louis **AZEMAR**, Jean-Louis **BARRAU**

Suppléant du Conseil Départemental : Jean-Charles **BALARDY**

Excusés :

Titulaires du Conseil Régional : Christine **BERNOT**, Yannick **JAUZION**, Vincent **GAREL**, Géraldine **ROUQUETTE**

Titulaires du Conseil Départemental : Eva **GERAUD**, Laurent **VANDENDRIESSCHE**, André **FABRE**, Arnaud **BOUSQUET**

Titulaire de la 3CS : Jean-François **KOWALIK**, Patrice **NORKOWSKI**, Jean-Marc **CINTAS**,

Nombre de membres :

Titulaires en exercice : 20

Titulaires présents : 9

Suppléants présents : 3

Pouvoirs : 0

Voix délibératives : 12

Secrétaire de séance : Sylvie BIBAL-DIOGO

Délibération n° 01/2026

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2026

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales du syndicat pour son projet de budget primitif 2026 sont définis dans le débat d'orientation budgétaire du SMAD.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé à la présente délibération,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



Président de séance,


Christophe RAMOND

La secrétaire de séance,

Sylvie BIBAL-DIOGO

